De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une assurance de pneus. Il vous protège contre les conséquences financières de l'endommagement ou de la destruction de vos pneus neufs.

Quels sont les risques assurés ?

Vol du pneu ou du véhicule assuré

> Dommages dus à une collision (par exemple, verre, clou, bordure)

Quels sont les pneus assurés ?

> Pneus pour voitures, motocyclettes, camionnettes

> Pneus achetés récemment chez e-pneu.

> Pneus à usage privé

(pas de pneus à des fins commerciales)

Qu'est-ce qui est remplacé ?

> Remboursement du coût du remplacement

par un pneu neuf, de construction identique.

> En cas de dommages réparables, le remboursement de la

Frais de réparation du pneu.

Y a-t-il des restrictions en matière de couverture ?

Aucune franchise n'est à payer en cas de réparation. En cas de sinistre assuré avec remplacement des pneus, il y a une franchise par pneu assuré de 25 % du prix d'achat à ce moment la 1ère année et de 50 % du prix d'achat à ce moment la 2ème année à partir de l'achat du pneu.

L'avantage est limité à un maximum de 300,00 CHF par pneu.

Où suis-je assuré ?

> La couverture d'assurance existe en Suisse.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez signaler les dommages de manière complète et véridique dans les 10 jours.

- En cas de remplacement, le nouveau pneu identique doit être acheté auprès de nos partenaires de montage.

Quand et comment dois-je payer ?

La prime d'assurance unique de 7,50 CHF pour la période d'assurance d'un an et de 15,00 CHF pour la période d'assurance de deux ans par pneu est due immédiatement à l'achat d'un pneu avec couverture d'assurance et est payée par le biais des options de paiement proposées par e-pneu lors de l'achat de pneus.

Quand commence et finit la couverture ?

La couverture commence le jour de l'achat du pneu avec l'accord de la compagnie d'assurance. La durée du contrat est de 12 mois pour l'option d'un an et de 24 mois pour l'option de deux ans. La période d'assurance se termine prématurément en cas de sinistre assuré avec remplacement du pneu ou en cas de perte ou de destruction du pneu assuré même sans sinistre assuré.

